

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 000011 – ASA 26/01/00

Action complémentaire sur l'AU 289/99 (ASA 26/02/99 du 5 novembre 1999) et sa mise à jour (ASA 26/04/99 du 23 novembre 1999)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PERSONNES QUI POURRAIENT ÊTRE DES PRISONNIERS D'OPINION / CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

LAOS	Khamnoy Khamphilavong (70 ans) – libéré Thongpaseuth Keuakoun Kamphouvieng Sisaath Seng-Aloun Phengphanh Bouavanh Chanhmanivong Keochay et jusqu'à 100 autres personnes
-------------	--

Londres, le 5 janvier 2000

Amnesty International a appris que Khamnoy Khamphilavong, arrêté le 9 novembre 1999, avait été libéré le 20 décembre 1999 ou aux alentours de cette date. Père de l'un des chefs de file du *Mouvement du 26 octobre 1999 des étudiants laotiens pour la démocratie*, Khamnoy Khamphilavong avait semble-t-il été interpellé parce que les autorités laotiennes n'avaient pas réussi à mettre la main sur le responsable du groupe étudiant.

L'Organisation estime que les personnes dont le nom est mentionné ci-dessus ainsi, sans doute, que des dizaines de leurs codétenus sont des prisonniers d'opinion, et craint qu'ils ne soient maltraités pendant leur incarcération. Ils sont détenus en raison de leur implication présumée dans une manifestation en faveur de la démocratie, manifestation orchestrée par le Mouvement et qui devait avoir lieu le 26 octobre 1999 dans la capitale, Vientiane.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / lettre exprès (en lao, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- saluez la libération de Khamnoy Khamphilavong, et cherchez à obtenir l'assurance que cette mesure n'est assortie d'aucune condition ;
- dites-vous préoccupé par le fait que Thongpaseuth Keuakoun, Kamphouvieng Sisaath, Seng-Aloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong et Keochay, ainsi sans doute que des dizaines d'autres personnes, demeurent en détention ;
- appelez les autorités à veiller à ce que ces personnes soient traitées conformément aux normes internationales et qu'elles soient en particulier autorisées immédiatement à entrer en contact avec les membres de leur famille, à consulter leurs avocats et à recevoir les soins éventuellement requis par leur état de santé ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée qu'il pourrait s'agir de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et d'association, et demandez que ces personnes soient libérées sans délai et sans condition, à défaut d'être inculpées d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Premier ministre : Sisavath Keobounphanh Prime Minister Office of the Prime Minister Vientiane, Laos Télégrammes : Prime Minister, Vientiane, Laos Formule d'appel : <i>Your Excellency</i> , / Monsieur le Premier ministre,	Ministre de l'Intérieur : Major General Asang Laoli Minister of Interior Ministry of Interior Vientiane, Laos Télégrammes : Interior Minister, Vientiane, Laos Formule d'appel : <i>Dear Major General</i> , / Général, (si c'est une femme qui écrit) ou Mon Général, (si c'est un homme qui écrit)
--	--

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères : Somsavat Lengsavat Minister of Foreign Affairs Ministry of Foreign Affairs Vientiane, Laos	
--	--

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Laos dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 FÉVRIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*